

APF Limousin-délégation 19,23 et 87 – ADAPEI Corrèze – ADAPEI Creuse - APAJH 19 - APAJH 23 – APAJH 87 – ARSSE – AREHA – ALEFPA – AFM 19 – AFM 23 – AFM 87 – AUTISME 87 – ARES – AFTC – ALAED – AGEF pays de Brive – Association de Faugeras – ADGEST 87 – ALSEA – ALDP – ARAI – APSAH – APAEHISJ - CLAPEHA – CFPSAA (Valentin HAÛY et Voir Ensemble) – Croix marine Corrèze – EMAAF – FACAPH – FNATH 87 - Foyer Céline LEBRET – Fondation Jacques CHIRAC – GCSMS Autisme France – HANDAS – La Maison heureuse - PRISM – Les Amis de l’atelier – Maison des sourds des la Haute Vienne - Soleil Corrèzien – TRISOMIE 21 Haute Vienne – TRISOMIE 21 Corrèze – UNAFAM 19 – UNAFAM 23 - UNAFAM 87 – URAPEI - URPEP

Comité d’Entente Limousin

Limoges le 26 novembre 2010

Monsieur le préfet de Région
Préfecture de Région

1 place de la Préfecture – BP 87031
87031 LIMOGES CEDEX

Monsieur le Préfet,

La conférence de territoire de santé, prévue par la loi HPST, se met actuellement en place. Cette conférence associe les représentants des usagers dans le cadre de la démocratie sanitaire. Le Comité d’Entente du Limousin rassemble la plupart des associations du secteur du Handicap, en particulier les associations représentatives des personnes en situation de handicap.

Au titre de la représentation des usagers, les CDCPH des trois départements du Limousin doivent proposer au directeur de l’ARS des « représentants des associations de personnes handicapées ». Après concertation entre les différentes associations nous vous proposons les candidatures suivantes :

- M Joël CHABERNAUD (AFM)
- M Michel TERREFOND (APF)
- M Joël DELAYRAT (association Valentin Haüy)
- M Christian BLANCHET (FNATH)
- Mme Marisol BEUNE (Soleil Corrèzien)
- M Noël VEZINE (APF)

En vous remerciant de l’attention que vous porterez à cette démarche, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l’expression de notre haute considération.

Pour le CEL
Laurent DEBRACH
Directeur du CREAHL

